

Objet : Demande de subvention au titre de la DETR- Voiries rue de la Source et rue de Montbouton

Le Maire ,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°8 en date du 20 mars 2026, modifié par la délibération du conseil municipal en date 5 juin 2026 donnant délégation au Maire pour solliciter des subventions auprès de tout organisme financeur ;

Considérant la nécessité de réalisation une réfection d'une partie des voiries rue de la Source et de Montbouton

DÉCIDE

Article 1 :

La commune s'engage à réaliser les travaux de réfection de voirie rue de la Source pour un montant de 12 590.00 HT euros et rue de Montbouton pour un montant de 20 470.00 euros HT.

Article 2 :

La commune sollicite l'aide financière de l'État, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Article 3 :

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

ETAT DETR	6 612.00
Fonds libres	26 448.00
Total	33 060.00

Article 4 :

Le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à l'instruction et à la réalisation de cette demande de subvention.

Article 5 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

article 6 :

La présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Montbéliard.

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le **23 JUL. 2026**

ID : 025-212501969-20260722-DECISION2026_14-AI

Fait à Dasle, le 22 juillet 2026

Le Maire, Isabelle GRIFFOND-BOITIER

